

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le 03/06/2025

ID : 059-200041960-20250602-CC\_2025\_081-DE

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

## Communauté de communes P

### EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

#### DELIBERATION CC\_2025\_081

#### OBJET :

COMMISSION 1 -  
MOBILITE -  
AMENAGEMENT - ADS

**PLU**

*PLU de MONCHEAUX -  
Retrait de la  
délibération prescrivant  
la révision générale du  
PLU*

#### Présents au vote de la délibération :

Titulaires et suppléants  
présents : 37  
Procurations : 9

**Nombre de votants : 46**

L'an deux mille vingt cinq, le vingt six mai à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de M. Luc FOUTRY, Président pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 20 mai 2025, conformément à la loi.

#### **Présents :**

Luc FOUTRY, Marie CIETERS, Bernard CHOCRAUX, Michel DUPONT, Joëlle DUPRIEZ, Bruno RUSINEK, Benjamin DUMORTIER, Nadège BOURGHELLE-KOS, Sylvain CLEMENT, Bernadette SION, Jean-Louis DAUCHY, Didier DALLOY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Cathy POIDEVIN, Olivier VERCRUYSE, Patrick LEMAIRE, Pascal FROMONT, Marion DUBOIS, Frédéric MINET, Anne WAUQUIER, Régis BUE, Vinciane FABER, Marie-Christine LE LAY, Anne-Sabine PLAYS, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Ludovic ROHART, Carine GAU, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Luc MONNET, Guillaume FLUET, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

#### **Ont donné pouvoir :**

Arnaud HOTTIN, procuration à Michel DUPONT  
Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER  
Thierry BRIDAULT, procuration à Ludovic ROHART  
Thierry DEPOORTERE, procuration à Bernadette SION  
François-Hubert DESCAMPS, procuration à Bernard CHOCRAUX  
Michel PIQUET, procuration à Carine GAU  
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Michel MAILLARD, procuration à Vinciane FABER

#### **Absents excusés :**

Isabelle LEMOINE, Marcel PROCUREUR, Coralie SEILLIER, Didier WIBAUX, José DUHAMEL, Alain DUCHESNE

**Secrétaire de Séance : Valérie NEIRYNCK**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 26 mai 2025**

**Délibération CC\_2025\_081**

**COMMISSION 1 - MOBILITE - AMENAGEMENT - ADS**

**PLUI**

***PLU de MONCHEAUX - Retrait de la délibération prescrivant la révision générale du PLU***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.153-31 à L.153-33,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de MONCHEAUX en vigueur depuis son approbation par le conseil municipal le 22 février 2008,

Vu la Délibération prise par le conseil municipal de MONCHEAUX le 19 octobre 2017 prescrivant la révision générale du PLU communal, fixant ses objectifs et les modalités de la concertation préalable,

Vu l'Arrêté Préfectoral du 3 août 2021 portant transfert de la compétence PLU(i) à la Pévèle Carembault au 1er juillet 2021,

Vu la Délibération prise par le conseil municipal de MONCHEAUX le 8 avril 2025 transférant la maîtrise d'ouvrage de la procédure de révision générale de son PLU communal à Pévèle Carembault,

*Vu l'avis de la Commission 1 - Aménagement, mobilité et ADS lors de sa séance du 13 mai 2025.*

La commune de MONCHEAUX a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal par une délibération du Conseil municipal du 19 octobre 2017.

La révision générale visait les objectifs suivants :

- Promouvoir des formes urbaines respectueuses du cadre de vie et du tissu urbain existant notamment dans les secteurs à enjeux tels que le secteur situé entre la rue du Bouvincourt, la rue du Moulin et la voie du sucre. Les objectifs de la commune sur ce terrain de près de 1 ha et demi précédemment situé en zone ZAU seraient donc les suivants :

- Respecter l'environnement et l'aménagement urbain du site pour maintenir l'équilibre entre bâti et espaces verts ;

- Satisfaire un besoin croissant en termes de logements et services dans le cadre d'un parcours résidentiel à coût maîtrisé.

- Maîtriser l'étalement urbain d'un site au plan des règles de constructibilité et de sécurité dans un souci de préservation environnementale notamment dans les zones UB de la commune.

- Préserver les zones naturelles tout en favorisant la reconversion des bâtis existants préservant une qualité architecturale.

- Renforcer la cohérence architecturale des projets urbains.

- Identifier, préserver et mettre en valeur le patrimoine, les identités architecturales urbaines et paysagères propres à chaque quartier, et définir le cas échéant les prescriptions de nature à assurer leur protection.

Le cabinet d'études CHEROUTRE, missionné par la commune de MONCHEAUX pour l'accompagner dans

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le 03/06/2025

ID : 059-200041960-20250602-CC\_2025\_081-DE

cette procédure, et réaliser les études techniques et les livrables, a ce

La procédure a donc été stoppée à un stade peu avancé puisque seul le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) avait eu lieu.

Dans le même temps, Pévèle Carembault, compétente en matière de PLU(i) à compter du 1er juillet 2021, a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par une délibération en date du 13 décembre 2021.

Étant donné qu'à court terme ce futur PLUi doit se substituer à l'ensemble des PLU des communes membres de Pévèle Carembault, dans ces conditions, il ne paraissait plus opportun de terminer la procédure de révision générale du PLU de MONCHEAUX.

Il a été donc décidé de l'abandonner et de privilégier une procédure d'évolution moins lourde sur le PLU de MONCHEAUX afin de traiter les sujets prioritaires pour la commune. Une modification de droit commun sera donc lancée par décision, dont le Président rendra compte à la plus proche réunion du Conseil communautaire.

Ainsi, conformément à l'article L.153-9 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal de MONCHEAUX, par une délibération en date du 8 avril 2025, a donc formellement transféré la maîtrise d'ouvrage de la procédure à l'intercommunalité, afin qu'elle puisse procéder au retrait de la délibération de ce même conseil municipal ayant prescrit la révision générale du PLU communal.

Oùï l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 46 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 46 VOTANTS) :**

- D'approuver le retrait de la Délibération DEL 2017-193 du Conseil municipal de MONCHEAUX en date du 19 octobre 2017, prescrivant la révision générale du PLU communal.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Valérie NEFFY-NCK

Signé électroniquement par : Valérie NEFFY-NCK  
Date de signature : 28/05/2025  
Qualité : SECRETAIRE DE SEANCE

Pour extrait conforme,

Le Président,

Luc FOU

Signé électroniquement par : Luc FOU  
Date de signature : 28/05/2025  
Qualité : PRESIDENT



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_2025_081
Objet :	<b>PLU de MONCHEAUX - Retrait de la délibération prescrivante la révision générale du PLU</b>
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-06-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	2.1 - Documents d urbanisme
Identifiant unique :	059-200041960-20250602-CC_2025_081-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20250602-CC_2025_081-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_2025_081.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250602-CC_2025_081-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	183.3 Ko
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : Annexe 1.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20250602-CC_2025_081-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	89.2 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	2 juin 2025 à 09h25min45s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	2 juin 2025 à 09h31min00s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	2 juin 2025 à 09h32min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 juin 2025 à 09h32min29s	Transmis au MI

